



Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité

Compte-Rendu de la CAD

PNT CETE

du **16 avril 2015**

PNT CETE

Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires	1
CAD 2015	2
Organisation de la CAD	2
Les promotions	2
Liste des A+	3
Les avancements de points indiciaires	3
Les avancements d'échelon	3
Étude d'un recours	3
Questions diverses	4
Contacts	9

CAD 2015

Ouverture de la CAP par Mme Brigitte THORIN, Présidente de la CAP des PNT CETE.

Adoption de l'ordre du jour.

Adoption du Règlement Intérieur de la CAD.

À noter dans ce règlement que les suppléants ont quasiment les mêmes prérogatives que les titulaires.

Les procès verbaux des CAD du 9 avril 2014 et du 14 octobre 2013 ont été adoptés à l'unanimité.

Désignation de FO comme secrétaire adjoint.

Organisation de la CAD

La CAD du 16 avril 2015 tous les personnels PNT du CEREMA (anciennement CETE), ceux du 8^{ème} CETE et ceux du SETRA. Elle est composée du côté des représentants du personnel de 6 titulaires et 6 suppléants.

Une réunion d'harmonisation s'est tenue le 2 avril 2015.

Les promotions.

Au niveau du changement de classe, les possibilités retenues sont :

Dans la catégorie A :

- 1 promotion de Cadre Adm. C en Cadre Adm. D
- 2 promotions d'assistant A à assistant B,

Dans la catégorie B :

- 1 promotion de TSB à TSC,
- 2 promotions de TSA à TSB,

Au niveau du changement de catégorie Fonction Publique :

- 1 promotion de la catégorie B en A a été retenue,
- 1 promotion de la catégorie C en B a été retenue,

La permanence informe individuellement chaque agent concerné.

Liste des A+

- 1 agent inscrit sur la liste d'aptitude des postes A+ a été retenu à compter du 1^{er} janvier 2015,

Les avancements de points indiciaires.

Cela concerne la classe D :

- Dans le grade Assistant D, 1 avancement à 3a 0m sur 1 proposition,
- Dans le grade TS D, sur les 17 propositions :
 - 1 avancement à 4 ans
 - 6 avancements à 3 ans
 - 5 avancements à 2 ans et 6 mois
 - 1 avancement à 2 ans et 3 mois
 - 3 avancements à 2 ans

Les avancements d'échelon au delà du 4^{ème} échelon.

Concernant les gains inférieurs suite à promotion :

- 5 avancements sur les 5 propositions,

Propositions à 3 ans et plus :

- 35 avancements sur les 37 propositions,

Propositions à 2 ans et 6 mois :

- 11 avancements sur les 14 propositions,

Propositions à 2 ans :

- 0 avancement sur les 2 propositions

Étude d'un recours.

La contestation ne portant que sur l'appréciation finale, l'ensemble des éléments du CREP 2013 a donc été validé par l'agent.

Il est donc demandé au service de reformuler cette appréciation afin que celle-ci soit plus marquée de progrès et d'ajouter une mission qui avait été réalisée par l'agent sur une animation de réunions effectuées dans le cadre du Grenelle à 8 DDT.

Tous ces résultats doivent être confirmés par le compte rendu officiel de la cellule de gestion des PNT SG/DRH/MGS/MGS3.

Le nombre de points consommés est de 1400 points représentant un GVT de 0,98 %.

QUESTIONS DIVERSES

Réponses de Mme Brigitte THORIN, Présidente de la CAD :

- Sur les annuaires.
Les agents qui y sont notés sont ceux présents à la date de l'édition de l'annuaire.

- Les agents bloqués au dernier échelon.
Les services ont été relancés pour signaler les cas.

- Dispositif pour les ZUS.
Seuls les agents titulaires peuvent en bénéficier car on ne sait pas travailler sur des indices non fixés.

- GIPA
Elle doit être payée en fin d'année ou éventuellement en tout début de l'année suivante. Mme THORIN demande que son service soit saisi par mail en détaillant la situation des agents concernés.

- Élections
Vu la faible participation (272 inscrits – 94 votants) on s'interroge sur le mode de vote par correspondance. Mais on nous confirme que celui-ci s'est bien passé.

- Le bilan de gestion.
Celui-ci est présenté par Mme Stéphanie VIALAT. Les données ont été arrêtées au 31 mars 2015.
La population est de 233 agents répartis en 196 agents CETE et 33 agents SETRA.

Les 196 agents CETE se décomposent en 64 agents de catégorie A, 119 agents de catégorie B et 13 agents de catégorie C. L'âge moyen est de 59,8 ans pour les agents de catégorie A, de 59,97 ans pour les agents de catégorie B et de 58 ans pour les agents de catégorie C. La parité est de 63 % d'hommes et de 37 % de femmes.

Les 37 agents SETRA se décomposent en 30 agents de catégorie A et 7 agents de catégorie B. L'âge moyen est de 60,4 ans pour les agents de catégorie A et de 58,9 ans pour les agents de catégorie B

La répartition hommes – femmes des agents en PNA par catégorie est la suivante :

C E T E	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Hommes	47	75 %	73	61 %	3	23 %	123	63 %
Femmes	16	25 %	46	39 %	10	77 %	72	37 %
TOTAL	63	100 %	119	100 %	13	100 %	195	100 %

S E T R A	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Hommes	20	67 %	2	28 %	-	-	22	59 %
Femmes	10	33 %	5	72 %	-	-	715	41 %
TOTAL	30	100 %	7	100 %	-	-	195	100 %

Les effectifs des agents en P.N.A. :

Règlement CETE

Cat. A			Cat. B			Cat C.		
Grade	Nbre	%	Grade	Nbre	%	Grade	Nbre	%
Ass. A	14	22 %	TSA	11	9 %	AAA	8	61 %
Ass. B	11	18 %	TSB	14	12 %	EB C	1	8 %
Ass. C	16	25 %	TSC	21	17 %	OAM E	1	8 %
Ass. D	13	21 %	TSD	33	28 %	OAM F	1	8 %
C. Adm. A	5	8 %	TD	1	1 %	TC	2	15 %
C. Adm. B	2	3 %	TE	11	9 %			
C. Adm. C	2	3%	AAB	2	2 %			
			AAC	6	5 %			
			AAD	18	15 %			
			OAM I	2	2 %			
TOTAL	63	100 %	TOTAL	119	100 %	TOTAL	13	100 %

Règlement SETRA

Cat. A			Cat. B		
Grade	Nbre	%	Grade	Nbre	%
Cadre B	14	47 %	Cadre A	7	100 %
Cadre C	5	17 %			
Cadre D	11	36 %			
TOTAL	30	100 %	TOTAL	7	100 %

Répartition des effectifs par service :

Services	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		TOTAL	%
	CETE	SETRA	CETE	SETRA	CETE	SETRA		
CEREMA :								
Siège	1		-		-		1	0,92 %
Dter Est	5		3		1		8	7,34 %
Dter Centre Est	3		15	1	1		20	18,35 %
Dter Méditerranée	1		6		-		8	7,34%
Dter Nord Picardie	1		5		2		6	5,50 %
Dter Normandie Centre	5		7		-		14	12,84 %
Dter Ouest	3		17		-		20	18,35 %
Dter Sud Ouest	-		12		2		12	11,01 %
Dter Île-de-France	1	1	7		-		11	10,09%
DtecEMF	1		-		1		2	1,83 %
DtecITM	-	6	-				6	5,50 %
DtecTV	1		-				1	0,92 %
TOTAL	22	7	72	1	7	-	109	47,00 %
ADM. Centrale	14	15	19	2	-		50	40,65 %
IFFSTAR	6		10	1	-		17	13,82 %
CETU	1		-		-		1	0,81 %
DDI	9	1	7		5		22	17,89 %
DIR/DREAL	9	7	6	3	-		25	20,33%
ECOLES	1		1		-		2	1,63%
VNF	-		1		1		2	1,63 %
CMVRH	-		2		-		2	1,63 %
STMRTG	-		1		-		1	0,81 %
MINISTERE CULTURE	1		-		-		1	0,81 %
TOTAL	41	23	47	6	6	-	123	53,00 %
TOT. GENERAL	63	30	119	7	13	-	232	100,00 %

Les effectifs des agents en P.N.A. :

Cat. A			Cat. B			Cat C.		
Grade	Nbre	%	Grade	Nbre	%	Grade	Nbre	%
Ass. A	15	18,75 %	TSA	15	9,38 %	AAA	10	66,67 %
Ass. B	14	17,50 %	TSB	23	14,38 %	EB C	1	6,67 %
Ass. C	20	25,00 %	TSC	27	16,88 %	OAM E	1	6,67 %
Ass. D	17	21,25 %	TSD	48	30,00%	OAM F	1	6,67 %
C. Adm. A	6	7,50 %	TD	2	1,25 %	TC	2	13,33 %
C. Adm. B	2	2,50 %	TE	13	8,13 %			
C. Adm. C	5	6,25 %	AAB	2	1,25 %			
C. Adm. D	1	1,25 %	AAB	7	4,38 %			
			AAD	20	12,50 %			
			OAM G	1	0,63 %			
			OAM H	2	1,25 %			
TOTAL	80	100,00 %	TOTAL	160	100,00 %	TOTAL	15	100,00 %

Répartition des effectifs par service :

Services	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL	%
CEREMA :					
CETE Est	6	7	-	13	5,06 %
CETE Lyon	5	19	1	25	9,73 %
CETE Méd.	3	6	2	11	4,28 %
CETE NP	1	6	-	7	2,72 %
CETE NC	8	7	2	17	6,61 %
CETE Ouest	4	18	-	22	8,56 %
CETE Sud Ouest	2	17	-	19	7,39 %
CETE IdF	3	7	3	13	5,06 %
CERTU	1	-	-	1	0,39 %
CETMEF	2	-	1	3	1,17 %
SETRA	-	-	-	-	0,00 %
TOTAL	35	87	9	131	50,97 %
ADM. Centrale	14	31	-	45	17,51 %
IFFSTAR	6	14	-	20	7,78 %
CETU	3	2	-	5	1,95 %
DDI	10	14	5	29	11,28 %
DIR/DREAL	9	6	-	15	5,84 %

ECOLES	2	1	-	3	1,17 %
VNF	-	2	1	3	1,17 %
CMVRH	-	2	-	5	1,95 %
MINISTERE CULTURE	1	-	-	1	0,39 %
TOTAL	45	73	6	124	49,03 %
TOT. GENERAL	80	160	15	255	100,00 %



CONTACTS

Élus en CAP

[François ARAQUE](#) – DGAC/SNIA

☎ 01 44 64 32 65

[Michel GRIMALDI](#) – ENTE Aix

☎ 04 42 37 20 07 ☎ 06 85 56 38 98

Syndicat National

[Secrétariat](#) SN P2E FO

☎ 01 40 81 24 20 📠 01 40 81 24 13

Bulletin d'adhésion

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.
Je souhaite adhérer au SN P2E Force Ouvrière.

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

SN P2E FO

**MEDDE – METL - Plot I - Arche de la Défense - Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 - Paris La Défense Cedex 04**

46, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris